

PARCOURS PREVENTION SANTE

Le certificat médical sera supprimé progressivement au cours de l'année 2024.
- A la date du Trail de Nuit Pouguois, le 14 septembre 2024, seul le PPS (Parcours Prévention Santé) sera en vigueur.

Qui sera concerné ?

Les participants non licenciés FFA, pour des épreuves de la FFA

Le principe :

S'inscrire sur le site de la FFA en saisissant dans Google : Circulaire N°3 du 16 janvier 2024. Un numéro de PPS vous sera attribué avec une date de validité de 3 mois. Vous devrez le renouveler tous les 3 mois.

Votre PPS devra être valide à la date de l'épreuve.